



Championnat de France du cheval de chasse et du cavalier-veneur 2024

Attestation du maître d'équipage

Madame, Monsieur,

Pour participer au Championnat de France du cheval de chasse et du cavalier-veneur 2024, l'une des conditions sine qua non est de concourir avec un cheval pratiquant comme discipline principale : la chasse à courre. Nous demandons aux maîtres d'équipage d'attester que le cheval engagé a participé à plusieurs laisser-courre durant la saison 2023/2024.

Je, soussigné
maître d'équipage de / du
atteste sur l'honneur que le cheval nommé
(N° SIRET.....) a participé de manière régulière à
plusieurs laisser-courre avec son cavalier

Fait à le/2024

Signature du maître d'équipage (ou représentant)